

Selon SUVA, les opérateurs de plateformes élévatrices mobiles de personnel doivent justifier d'une formation spécifique à la catégorie de plateforme concernée. Cette formation doit inclure une partie théorique ainsi qu'une partie pratique et être sanctionnée par un examen. Pour pouvoir utiliser une plateforme élévatrice mobile de personnel, vous devez être âgé d'au moins 18 ans, être en bonne santé physique et psychique (bonne acuité visuelle et auditive, pas d'addiction à l'alcool, aux drogues ou aux médicaments) et adopter un comportement fiable, responsable et prudent.

<b>Entreprise :</b>	<input type="text"/>	<b>Email :</b>	<input type="text"/>
<b>Nom :</b>	<input type="text"/>	<b>Prénom:</b>	<input type="text"/>
<b>Adresse :</b>	<input type="text"/>	<b>NPA Lieu :</b>	<input type="text"/>
<b>N° portable :</b>	<input type="text"/>	<b>Date de naissance :</b>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>

Date choisie :  ce qui convient

<input type="checkbox"/>	Mardi 9 novembre 2021	Penthalaz
<input type="checkbox"/>	Mercredi 10 novembre 2021	Penthalaz
<input type="checkbox"/>	Jeudi 11 novembre 2021	Penthalaz
<input type="checkbox"/>	Vendredi 12 novembre 2021	Penthalaz



Formation choisie : **CONDITIONS SPECIALES MEMBRES ARTOS**

<input type="checkbox"/>	1	Catégorie à choix	<b>500.- ht</b>	<b>375.- ht</b>
<input type="checkbox"/>	2	Catégories à choix	<b>550.- ht</b>	<b>412.50 ht</b>
<input type="checkbox"/>	3	Catégories à choix	<b>600.- ht</b>	<b>450.- ht</b>
<input type="checkbox"/>	4	Catégories (1A-3A-1B-3B)	<b>650.- ht</b>	<b>487.50 ht</b>

Le prix inclus la journée de formation, la pause-café, le repas de midi et la carte PAL.  
La convocation vous sera envoyée par mail 10 jours avant le début du cours.

### MODALITE DE REGLEMENT

Versement 50% à l'inscription, solde à 5 jours avant le début du cours  
IBAN CH16 0900 0000 1507 9751 3 - CCP15-079751-3  
**La réception de votre paiement confirme votre inscription**

### CONDITIONS GENERALES

Le délai d'inscription est de 20 jours avant la date du premier jour de formation. En cas de désistement, vous avez un délai de rétractation de 10 jours à compter de la date de réception de ce bulletin par **Sécurité Industrie**. Ce délai expiré, 30 % des frais de participation resteront acquis à Sécurité Industrie.

En cas de force majeure, **Sécurité Industrie** se réserve le droit de repousser la date de la formation à une date ultérieure avec un préavis de 7 jours avant la date prévue.

### Lieu, Date & Signature(s) légales

**Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription à [formation@securite-industrie.ch](mailto:formation@securite-industrie.ch)**